Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_08-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 17 avril 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2026

CONVENTION D'OCCUPATION DES ANCIENS LOCAUX DU SERVICE TECHNIQUE PAR L'ASSOCIATION "LES GENÊTS D'OR"

RAPPORT N°08-04/2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_08-DE

L'association « Les Genêts d'Or » a sollicité la commune afin de disposer de locaux pour l'équipe intervenant sur le territoire de Landéda.

Cette demande s'inscrit dans un contexte particulier, le propriétaire des locaux actuellement occupés par l'association ayant repris le hangar, rendant nécessaire la recherche d'une solution de relogement. Dans ce cadre, une solution a été identifiée par la commune au sein des anciens locaux du service technique municipal.

La commune a ainsi proposé la mise à disposition du garage aux portes vertes situé dans ces anciens locaux, ainsi que l'accès à certains espaces communs (toilettes et salle de pause).

Cette mise à disposition présente un caractère temporaire, l'avenir des bâtiments de l'ancien centre technique n'étant pas pérenne.

Il est désormais proposé au Conseil municipal de valider cette mise à disposition par la signature d'une convention, annexée à la présente délibération, qui encadre les modalités d'occupation des locaux, notamment les conditions financières.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_08-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**08-04/2026**
Réunion du 28 avril 2026

CONVENTION D'OCCUPATION DES ANCIENS LOCAUX DU SERVICE TECHNIQUE PAR L'ASSOCIATION "LES GENETS D'OR"

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET, Ronan BIHANNIC, Patrick TAVELLA, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Alain PAUL donne procuration à Hakara TEA
Isabelle POULLAIN donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Françoise GOURIOU donne procuration à Laurent LE GOFF
Muriel COLLOMBATdonne procuration à Rachel BODENES

Romain LAOT a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal, par 27 voix Pour,

Après avoir délibéré,

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant que l'association « Les Genêts d'Or » intervient sur le territoire de la commune de Landéda et a sollicité la commune afin de disposer de locaux pour son équipe,

Considérant que le propriétaire des locaux actuellement occupés par l'association a repris le hangar, rendant nécessaire la recherche d'une solution de relogement,

Considérant qu'une solution a été identifiée par la commune au sein des anciens locaux du service technique municipal,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_08-DE

Considérant que cette solution présente un caractère temporaire, l'avenir des bâtiments de l'ancien centre technique n'étant pas pérenne,

Considérant que la commune propose la mise à disposition du garage aux portes vertes situé dans ces locaux, ainsi que l'accès à certains espaces communs (toilettes et salle de pause),

Considérant que, dans l'attente de la formalisation d'une convention, une autorisation temporaire d'occupation a été accordée à compter du 17 avril 2026,

Considérant que la commune souhaite formaliser les conditions d'occupation par la signature d'une convention,
Considérant que ladite convention, annexée à la présente délibération, précise notamment :

- les modalités d'occupation des locaux,
- les conditions d'utilisation des espaces communs,
- les conditions financières, notamment un loyer mensuel fixé à 250 €,
- les obligations respectives des parties,

Considérant l'intérêt local de la présence et des activités de l'association « Les Genêts d'Or »,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'occupation des anciens locaux du service technique communal annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association « Les Genêts d'Or », ainsi que tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_08-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	Procuration à Laurent LE GOFF
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent		DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille		CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain	Procuration à Hakara TEA	GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle	Procuration à Jean-Luc CATTIN		